

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 1 juillet 2020

Le mercredi 1 juillet 2020 à 20h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : BENGOCHEA JM - BREHERET D - CANO L - ECHEVERRIA D - ERRANDONEA M - GARAT MM - LADEUIX JM - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - OTONDO P - PASCOUAT C - UHARRIZ JP -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : JORAJURIA M à MASSONDE M -

ABSENTS et EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Vote des taux communaux des contributions directes
- 5 - Approbation Comptes administratifs et comptes de gestion 2019
- 6 - Vote des subventions
- 7 - Adoption Budgets 2020
- 8 - Adhésion Convention santé cdg 64
- 9 - Modification du temps de travail poste adjoint technique suite passage CTI
- 10 - Avenant convention de gestion initiale Eau et assainissement
- 11 - ONF - Programme 2020
- 12 - Convention enfouissement HTA Step
- 13 - Désignation correspondant défense

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne MASSONDE Marielle à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Mr le Maire a signé en avril un marché de voirie à bons de commandes qui peut s'étaler sur quatre ans, d'un montant total sur 4 exercices de 250 000 € TTC par an donc 1 million d'euros au total.

4 - Vote des taux communaux des contributions directes

Mr le maire propose de maintenir les mêmes taux comme suit.

Il faut savoir qu'avec la disparition de la taxe d'habitation, ce taux reste figé au taux de l'an passé et ne fait plus l'objet d'un vote par la commune.

Taxes	Taux votés en 2019	Taux votés en 2020	Bases prévisionnelles 2020	Produits attendus 2020
F.B.	5.07	5.07	1 338 000	67 837
F.N.B.	19.44	19.44	50 600	9 837
			TOTAL	77 674

Vote : à l'unanimité

5 - Approbation Comptes administratifs et comptes de gestion 2019**6 - Vote des subventions****7 - Adoption Budgets 2020**

MM GARAT adjointe aux finances présente les comptes administratifs et le budget primitif à l'assemblée en détaillant chacun des articles.

- Lecture du compte administratif de la commune :.
- Lecture des subventions.
- Lectures des budgets annexes (cimetière, lotissement Etxetoa4).

Les comptes administratifs 2019 des divers budgets s'établissent comme suit :

Budget	Fonctionnement			Investissement		
	Depenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Budget Communal	754 626.17	1 004 220.50	249 594.33	561 832.04	1 083 309.78	521 477.74
Budget Cimetière	174 874.47	174 874.47	0.00	171 173.04	171 173.04	0.00

L'affectation des résultats et les budgets primitifs des divers budgets s'établissent comme suit :

Affectation des résultats des comptes administratifs 2019

Budget	Résultat de fonctionnement	Report au fonctionnement	Affectation à l'investissement
Budget Communal	249 594.33	0.00	249 594.33
Budget Cimetière	0.00	0.00	0.00

Les budgets primitifs 2020 des divers budgets s'équilibrent comme suit :

Budget	Depenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Communal	838 711.00	838711	1 279 183.00	1 279 183.00
Budget Cimetière	171 179.00	171 179.00	171 174.00	171 174.00
Budget Lotissement Etxetoa	40 001.00	10 001.00	50 441.00	50 441.00

Le maire se retire afin que le conseil municipal délibère valablement sur l'adoption des comptes administratifs

Comptes administratif Commune

Vote : à l'unanimité

Compte Administratif cimetière :

Vote : à l'unanimité

Mr le Maire réintègre l'assemblée

Compte de gestion Commune

Vote : à l'unanimité

Compte de gestion Cimetière :

Vote : à l'unanimité

Budget primitif 2020 Commune

Vote : à l'unanimité

Budget primitif 2020 cimetière

Vote : à l'unanimité

Budget primitif 2020 Lotissement Etxetoa 4

Vote : à l'unanimité

C Pascouau nous explique le fonctionnement des poubelles tri mégot ainsi que leur système de recyclage. Trois cendriers (boîtes à clopes) ont été achetés à une association de défense de l'environnement TREE 6 CLOPE et seront installés à divers endroits dans le village.

MM Garat nous donne également des informations sur le coût de la cantine et de la garderie à savoir :

CANTINE

Recette 42 936.20 €

Dépense 59 329.94 €

Reste à charge de la commune : 16 392.94 €

Prix du repas payé par les parents : 3.80 € coût réel : 5.25 €

GARDERIE

Recette : 3147.50 €

Dépense : 7576.86 €

Reste à charge de la commune 4 429.36 €

La commission va devoir travailler et définir un nouveau système de facturation.

8 - Adhésion Convention santé cdg 64

Nous devons adhérer au contrat "santé au travail" proposé par le centre de gestion 64 afin que les agents puissent entre autres passer les visites médicales périodiques.

Vote : à l'unanimité

9 - Modification du temps de travail poste adjoint technique suite passage CTI

Nous sommes appelés à voter la modification du temps de travail d'un adjoint technique qui augmente et passe de 18,40 h à 22,79 h. Cette modification a été préalablement validée par le comité technique paritaire intercommunal.

Vote : à l'unanimité

10 - Avenant convention de gestion initiale Eau et assainissement

Nous n'avons plus cette compétence puisque elle a été transférée à l'agglomération ce qui demande une grosse mise en place de leur structure. Il nous est demandé de gérer le quotidien : la facturation, les relevés d'eau et des petites astreintes si besoin de plus jusqu'au 31 décembre 2020.

Vote : à l'unanimité

11 - ONF - Programme 2020

Cela consiste en l'application d'un programmes de déboisement en collaboration avec l'ONF et d'entretien et d'éclaircissement des forêts communales.

Vote : à l'unanimité

12 - Convention enfouissement HTA Step

La CAPB demandé à ENEDIS d'enfouir les lignes électriques qui passe au-dessus de la station d'épuration afin de pouvoir commencer les travaux.

Il faut pour cela que l'on signe une convention de servitudes avec Enedis.

Vote : à l'unanimité

13 - Désignation correspondant défense

Mr le maire se porte volontaire

Vote : à l'unanimité

Pour la maison Ttipienea, nous avons reçu le bailleur social HSA (Habitat Sud Atlantique) qui nous a confirmé qu'ils étaient toujours intéressés par le projet.

Ils avaient besoin de précisions, pour pouvoir déposer le permis de construire ou une déclaration préalable de travaux courant juillet. Ils projettent d'aménager trois T3. (un en RDC accessible aux personnes à mobilité réduite et deux en duplex). Et si tout se passe bien, signer le bail à réhabilitation par la suite.

On leur a précisé qu'on voulait travailler avec eux également pour l'aménagement des places de parking.

Livraison prévue premier semestre 2022.

Nous avons reçu les représentants de la micro crèche, qui ont fait part de leur inquiétude par rapport à l'impact financier direct et indirect qu'ils ont subi à cause du COVID -19.

Par courrier, il nous est demandé l'annulation de trois mois de loyers (3000 €). Nous devons les rencontrer de nouveau dès qu'elles auront toutes les données financières (aides non perçues à ce jour). Le but sera bien sûr de les aider à quelle hauteur, cela reste à savoir au vu de tous les éléments afin que le conseil puisse prendre une décision. Il faut garder à l'esprit que c'est un service rendu à la commune et à ses habitants.

Le trinquet n'a rien demandé.

Nous avons reçu l'ostéopathe qui, lui, a continué à verser le loyer.

L'esthéticienne a fait un courrier pour demander le report de loyer, nous ne l'avons pas encore rencontrée.

Mr le maire nous fait part d'un problème avec l'école publique car la directrice n'accepte pas les inscriptions des TPS (toute petite section)

Il nous résume la situation, suite au rendez- vous en mairie, avec une personne de Souraide qui nous a interpellés vivement car sa fille de deux ans et demi n'a pas été acceptée à l'école publique. Elle nous a sollicité pour signer une convention avec Saint-Pée-Sur-Nivelle. Ce que l'on se refuse à faire.

MM Garat et M Massonde évoque l'entretien téléphonique avec l'inspectrice d'académie qui dénonce le fait de mettre des enfants de cet âge-là en milieu scolaire, ils sont trop jeunes et demandent beaucoup d'attention par le personnel enseignant et ATSEM.

Nous sommes bien sûr d'accord avec ces arguments, travailler avec plusieurs niveaux n'est pas facile.

Le constat également est que les écoles environnantes prennent ce niveau et pas nous. Pourquoi ?

Après discussion, l'inspectrice nous dit que, de son côté, elle ne s'y opposerait pas et qu'on pouvait appeler la directrice pour le lui dire.

Nous avons donc appelé la directrice qui nous a indiqué que le fait de ne pas prendre les TPS lui pose question car les effectifs sont en baisse et cela pourrait priver l'école d'élèves. Elle en a discuté avec l'enseignante de basque qui sera nommée à la rentrée et celle-ci est favorable à l'accueil des TPS.

Le soir même avait lieu le conseil d'école, la directrice de l'école dit clairement que pour elle, cela n'est pas possible à l'heure actuelle de mettre en place ce niveau pour diverses raisons.

Du coup, retour à la case départ, que fait-on ?

Le souci est que, du fait du refus des TPS à Souraide, les gens les scolarisent en dehors du village, et de ce fait cela va créer un manque d'effectif qui à l'heure actuelle est en baisse (28 à la rentrée.) et cela va poser un problème : perte d'un poste d'enseignant.

D Echeverria dit que notre explication de ce soir est totalement différente de ce qui a été indiqué en conseil, de classe.

M Massonde affirme qu'elle-même a été surprise par les paroles de la directrice.

Nous avons pris rendez-vous avec l'inspectrice d'académie, d'un car elle est nouvelle et nous voulons faire sa connaissance mais aussi pour évoquer le sujet des TPS.

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h22.
Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,



Le secrétaire de séance
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

BENGOECHEA JM - BREHERET D - CANO L - ECHEVERRIA D - ERRANDONEA M -

GARAT MM -

LADEUIX JM -

LARRE JM -

LARRECHEA O -

MASSONDE M -

OTONDO P -

PASCOUAU C -

UHARRIZ JP -